

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mille dix-vingt-quatre **Le Dix-sept Décembre** à treize heures trente

Le conseil Municipal,

Légalement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur BIANCHI Christophe – Maire de Riez –

Présents : ARNOUX Chantal - ARNAUD Claude – MOSSO Anne-Marie
- FAUCON Jean-Paul – GIORDANENGO Isabel – DUMAY
Chantal – REIGNIER Jean-Luc - FAGET Solange – PERNIN
Valérie – RIGOARD René - RONGERE Christiane -

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : BONDIL Claude donne procuration à REIGNIER Jean-Luc
MARIN Caroline donne procuration à FAUCON Jean-Paul
BONDIL Jean-Philippe donne procuration à ARNOUX Chantal
VALIER Karine donne procuration à BIANCHI Christophe

Absents

Excusés : ESCUDIER Jacqueline – DUBOIS Christophe - ANDRE Anne-Sophie

A treize heures trente-deux, Monsieur le Maire déclare que la séance est ouverte.

Les Conseillers municipaux présents, formant la majorité des membres en exercice, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 04.04.84, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du CONSEIL MUNICIPAL.

Mme ARNOUX Chantal est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Les conseillers ayant tous reçu un exemplaire de la séance du 3 Décembre 2024, ont tous été d'accord pour passer directement à l'approbation des textes sans relecture préalable.

Les membres de l'Assemblée Municipale ont été invités à formuler leurs observations et le cas échéant, à les inscrire à la suite du procès-verbal. Après quoi, les membres du CONSEIL MUNICIPAL ont été appelés à approuver ces documents et à signer le registre des délibérations.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres de l'Assemblée Municipale.

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée Municipale :

ORDRE DU JOUR

- Décision modificative n°3/ Budget général
- Rapport CLECT / DLVA / Avis
- Conseil municipal jeunes / modification règlement intérieur
- Convention utilisation terrain de tennis / Collège Maxime Javelly

L'ordre du jour ainsi proposé est accepté à l'unanimité.

Séance du 17 Décembre 2024

N° 78-2024/10 DECISION MODIFICATIVE N°3/ BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire propose au CONSEIL MUNICIPAL la décision modificative n°3 qui s'équilibre en dépense et en recette afin de prendre en compte l'emprunt réalisé auprès de la banque postale pour l'opération de construction du nouveau centre d'incendie et de secours de Riez :

INVESTISSEMENT RECETTES

Chapitre 13 Subvention d'équipement

Article 1321 Etat et établissements nationaux - 600 000.00 €

Article 1323 Départements - 143 863.30 €

Chapitre 16 Emprunts et dettes

Article 1641 Emprunts en euros + 743 863.30 €

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative présentée

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 19/12/2024

Affichage Mairie : 19/12/2024

Transmis en Préfecture : 19/12/2024

Séance du 17 Décembre 2024

RAPPORT CLECT / DLVA / AVIS

Le projet de délibération est reporté au prochain Conseil municipal.

Visa Préfectoral : 19/12/2024
Affichage Mairie : 19/12/2024
Transmis en Préfecture : 19/12/2024

Séance du 17 Décembre 2024

N° 79-2024/10 CONSEIL MUNICIPAL JEUNES / MODIFICATION REGLEMENT INTERIEUR

Monsieur le Maire propose au CONSEIL MUNICIPAL de modifier la composition du Conseil Municipal Jeunes en ce sens :

Le Conseil Municipal Jeunes est composé de 12 jeunes domiciliés à Riez et issus de l'école primaire Rouvier et du collège Maxime Javelly de Riez. L'école élémentaire Rouvier élira 3 représentants des élèves de CM2. Le collège Maxime Javelly élira 9 représentants parmi les classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}.

Il propose également de modifier le règlement intérieur du Conseil municipal jeunes pour intégrer cette nouvelle composition.

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

MODIFIE la composition du Conseil Municipal des Jeunes en ce sens :

Le Conseil Municipal Jeunes est composé de 12 jeunes domiciliés à Riez et issus de l'école primaire Rouvier et du collège Maxime Javelly de Riez. L'école élémentaire Rouvier élira 3 représentants des élèves de CM2. Le collège Maxime Javelly élira 9 représentants parmi les classes de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème}

MODIFIE le règlement intérieur du Conseil municipal jeunes pour prendre en compte cette nouvelle composition

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 19/12/2024

Affichage Mairie : 19/12/2024

Transmis en Préfecture : 19/12/2024

Séance du 17 Décembre 2024

**N° 80-2024/10 CONVENTION UTILISATION TERRAIN DE TENNIS / COLLEGE
MAXIME JAVELLY**

Monsieur le Maire indique au CONSEIL MUNICIPAL que le collège Maxime Javelly a sollicité la Mairie pour mettre à disposition, à titre gratuit, les 3 courts de tennis de la commune afin que les élèves du collège puissent accéder à un nouveau sport durant leurs années de collège.

Pour se faire, il propose de passer une convention tripartite entre la commune de Riez, le collège Maxime Javelly et l'association Tennis Club riézois, utilisateur des terrains de tennis et propriétaire du matériel dédié à l'enseignement de la pratique du tennis, pour réglementer cette mise à disposition des courts. Cette convention est consentie pour l'année scolaire 2024-2025. Elle est renouvelable chaque année scolaire par tacite reconduction à moins que l'une des parties ne la dénonce deux mois avant la date de la rentrée scolaire de septembre.

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

ACCEPTE de mettre à disposition, à titre gratuit, les courts de tennis de la commune au collège Maxime Javelly

ACCEPTE la convention tripartite entre la commune de Riez, le collège Maxime Javelly et l'association Tennis Club riézois

DEMANDE à Monsieur le Maire de bien vouloir effectuer toutes les démarches qui en découlent et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces nécessaires

Visa Préfectoral : 19/12/2024

Affichage Mairie : 19/12/2024

Transmis en Préfecture : 19/12/2024

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance portant le numéro 10 et comptant 3 délibérations numérotées 78-2024/10 à 80-2024/10 est levée à 13 heures 40 minutes.

Signature des Conseillers présents :

BIANCHI Christophe

ARNOUX Chantal

ARNAUD Claude

MOSSO Anne-Marie

FAUCON Jean-Paul

GIORDANENGO Isabel

DUMAY Chantal

REIGNIER Jean-Luc

FAGET Solange

PERNIN Valérie

RIGOARD René

RONGERE Christiane